

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 89

présenté par
M. Muzeau-----
ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'auteur de l'amendement ne souhaite pas que les contrats de partenariats soient éligibles à l'ensemble des subventions publiques au même titre que les projets éligibles à des subventions versées en application de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique.